

ETAT DE LIEUX DE L'ANALYSE DE LA PAUVRETE AU BENIN DE 1990 A 2000

Djima M. MOUSTAPHA
et Cosme Z. VODOUNOU

De 1990 à 2000, plusieurs études portant sur la pauvreté au Bénin ont été réalisées. Une synthèse analytique de quelques unes a permis d'apprécier l'ampleur de ce phénomène dont la réduction constitue aujourd'hui un défi majeur. En 1994, en se fondant sur les données de l'Enquête Budget-Consommation (EBC) de 1986-87, J. P. Lachaud détermine trois incidences de la pauvreté selon des niveaux de vie alternatifs : 43,3% de pauvres au seuil de 53.366 F.CFA par équivalent-adulte et par an, 11,4% de pauvres au seuil de 26.683 F.CFA et 62,9% de pauvres au seuil de 74.880 F.CFA. M. Tovo en 1995 situe l'incidence de la pauvreté à 15% de la population à partir d'un seuil de 39.286 F.CFA déterminé sur la base des besoins essentiels. Les études sur la perception des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse réalisée en 1993 en milieu rural et en 1996 en milieu urbain ont montré que la dimension monétaire constitue une composante essentielle du bien-être. A partir des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, l'incidence de la pauvreté se situe 1995-96 à 33% aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En 1999-2000, une révision méthodologique a permis de situer l'incidence de la pauvreté en 1994-95 à 30,4% en milieu rural et 24,2% en milieu urbain contre 31,2% en milieu rural et 24,6% en milieu urbain en 1999-2000. Par ailleurs, les travaux du groupe de recherche MIMAP-Bénin ont abouti à une stabilité de l'incidence de la pauvreté entre 1994-95 et 1999-2000 (28,9% et 29,6%).

Introduction

La pauvreté reste un problème préoccupant. Elle s'est même imposée à l'attention de la communauté internationale. Déjà en 1992 à Rio de Janeiro, le Sommet Planète Terre a reconnu l'impossibilité de sauvegarder notre environnement tant que subsisteront des pauvres. La Conférence des Nations unies sur la Population et le Développement du Caire tenue en 1994 a vu dans la pauvreté un obstacle majeur à la résolution des problèmes de population. En 1995 au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, il a été reconnu que la pauvreté constituait un problème qui allait dominer les débats des décennies d'après. 1997-2006 a été déclarée "la première décennies des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté". Ainsi le processus de prise de conscience était déclenché.

Le Bénin se situait bien dans cette dynamique. Ainsi plusieurs études sur la pauvreté ont été entreprises au Bénin. L'élaboration de politiques ayant pour objectif la réduction de la pauvreté implique une connaissance préalable approfondie de ce phénomène.

Cadre conceptuel et démarche adoptée

Le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique malgré l'abondante littérature sur le sujet [Lipton et Ravallion]. Comme elle peut se définir comme un état de privation de bien-être, jugé inadéquat pour vivre décemment, il est normal que les débats sur la définition et la mesure de la pauvreté soient apparentés à ceux sur le bien-être. Concernant ce dernier concept, les deux grandes approches existantes, soit celles des « welfaristes » et des « non-welfaristes », diffèrent d'une part selon l'importance accordée à la perception de la personne quant à son bien-être, d'autre part quant à l'éventail des dimensions du bien-être considérées.

Par rapport au rôle accordé à la perception individuelle dans la définition et la mesure du bien-être, les « welfaristes » définissent le bien-être comme le niveau d'utilité atteint par un individu. Ce postulat est à la base de la théorie néo-classique du choix du consommateur. Ils attachent donc une grande importance aux perceptions de la personne quant à ce qui lui apporte de l'utilité, c'est-à-dire du bien-être. En termes de mesure du niveau de bien-être, ils vont se servir d'indicateurs plus « neutres », c'est-à-dire qui ne privilégient pas un type de bien sur un autre. L'important étant que la personne en retire de l'utilité.

A l'opposé, les « non-welfaristes » définissent le bien-être de manière indépendante des perceptions individuelles en se basant sur ce qu'ils estiment être souhaitable pour l'individu d'un point de vue sociale. En termes de mesure du bien-être, ils vont donc se servir d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens jugés socialement utiles. En particulier, ils vont privilégier une alimentation nutritionnellement adéquate et se servir de normes de consommation nutritionnelle [Ravaillon 1992].

Par rapport à l'éventail des dimensions du bien-être considérées, les « welfaristes » centrent leur approche sur le niveau de vie. C'est l'approche couramment utilisée par les économistes évaluant le bien-être à partir de la consommation réelle de biens et de services matériels (Banque mondiale 1990). Les « non-welfaristes » privilégient une vision sociale plus large et mettent l'accent sur les droits et les opportunités des personnes en termes d'accès aux ressources et de consommation potentielle [Sen 1976, 1979, 1987].

Quant à la pauvreté, on retrouve du côté des « welfaristes » une approche de la pauvreté relative dont le concept se rapproche du concept d'inégalité, dans la mesure où elle s'intéresse aux différences relatives entre personnes d'une société. De l'autre côté, les « non-welfaristes » préfèrent une approche de la pauvreté absolue qui identifie un certain nombre de besoins de base (basic needs) à satisfaire absolument pour ne pas être pauvre: se nourrir, se vêtir, se loger etc.

Les différentes études présentées ici se sont appuyées sur l'une ou l'autre de ces approches conceptuelles.

La pauvreté au Bénin : éléments d'analyse (J-P. LACHAUD, 1994)

L'une des toutes premières tentatives d'établissement d'un profil de pauvreté au Bénin a été l'œuvre de J-P. LACHAUD qui a utilisé la base des données de l'enquête budget consommation (EBC) de 1986-87. Dans son document la pauvreté a été assimilée à une situation dans laquelle une ou plusieurs personnes ne peuvent atteindre un niveau de bien-être matériel correspondant à un minimum acceptable. La pauvreté ainsi définie soulève deux questions : un problème d'identification et un problème d'agrégation. Après avoir exposé différentes approches sur le concept du bien-être, l'auteur recommande l'utilisation des dépenses de consommation comme mesure du bien-être. Mieux encore, après l'expérimentation de plusieurs indicateurs, c'est la consommation par tête ajustée qui a été privilégiée comme indicateur permettant une meilleure sélection des individus/ménages pauvres.

Pour l'établissement du profil de pauvreté, Lachaud distingue trois seuils (ou lignes) de pauvreté : 1) un seuil équivalent aux deux tiers de la moyenne de la consommation par tête ajustée par équivalent-adulte (estimé à 53.366 F.CFA par an en 1986 ; 2) un seuil qui équivaut au tiers de la moyenne de la consommation annuelle par tête ajustée soit 26.683 F.CFA en 1986 qui permet d'analyser l'extrême pauvreté et enfin 3) une ligne de pauvreté par rapport aux besoins nutritionnels en référence à un panier de biens représenté par un bien unique qu'est le riz et sur la base d'un besoin journalier de 2.400 Kcal par adulte. Il en sort un seuil de 74.880 F.CFA/an/équivalent-adulte. Sur la base de ces résultats, l'auteur aboutit à une spatialisation qui identifie le Nord rural ou urbain comme une région très vulnérable en termes de pauvreté, en particulier la pauvreté extrême. La pauvreté affecte plus

les campagnes que les villes. A Cotonou, l'incidence ne serait que de 17,6% avec une extrême pauvreté plus élevée dans la capitale économique qu'au centre du pays.

Tableau 1.1 : Incidence de la pauvreté selon des niveaux de vie alternatifs et les régions au Bénin

STRATE	Pauvreté 1	Pauvreté 2	Pauvreté 3	Nbre de cas
TOTAL	0,433	0,114	0,629	824
Nord-urbain	0,735	0,327	0,837	49
Nord rural	0,782	0,278	0,887	133
Centre-urbain	0,320	0,040	0,560	25
Centre-rural	0,527	0,055	0,791	91
Sud-urbain	0,365	0,071	0,588	95
Sud-rural	0,393	0,045	0,674	242
Cotonou	0,176	0,090	0,302	199

EBC 1986: pauvreté.1=53.366 F.CFA ; pauvreté.2=26.683 F.CFA ; pauvreté.3=74.880 F.CFA

L'auteur constate que la consommation par tête ajustée (de façon plus précise les deux tiers des dépenses réelles par tête ajustées) est l'indicateur le plus robuste. Pour mieux caractériser les différentes régions du pays en termes de pauvreté, il a utilisé les trois mesures principales de la pauvreté à savoir : l'incidence de la pauvreté ; la profondeur de la pauvreté et l'inégalité ou l'irrégularité de la pauvreté qui sont toutes issues de la famille des mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke (FGT).

Tableau 1.2. Corrélation entre différentes approches de la pauvreté avec la consommation par tête ajustée, EBC 1986 Bénin.

Paramètre Définition	% population correctement identifiée			CHI Pearson		Eta
	Pauvres	Non pauvres	Total	Valeur	Sig	
Consommation/tête	27,4	67,5	94,9	636,05	0,00000	0,878
Consommation par ménage	16,7	56,8	73,5	112,68	0,00000	0,396
Revenu ajusté	27,8	67,8	95,6	661,41	0,00000	0,895
Revenu par tête	26,8	66,9	93,7	594,88	0,00000	0,849
Consommation alim/tête	24,3	64,3	88,6	437,01	0,00000	0,728
Ratio alimentaire	5,5	46,1	51,6	20,72	0,00001	0,159

' le (Eta) indique la proportion de variance expliquée lorsque la consommation par tête ajustée est la variable dépendante. Sources : EBC 1986.

Au regard du niveau de ces indices de pauvreté, il se dégage que : 1) En considérant la ligne de pauvreté équivalent aux deux tiers de la dépense ajustée, c'est le Nord (urbain et rural) et le Centre rural du Bénin qui sont les zones les plus touchées par l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté. Néanmoins, l'irrégularité de la pauvreté se manifeste surtout au Nord. La même observation prévaut lorsque le seuil de pauvreté absolue (74.880 F.CFA) est pris en compte. Ce sont surtout les régions rurales, en particulier celles du centre et du Nord, qui sont les plus frappées par la pauvreté. Ce résultat est assez conforme à la configuration des économies africaines dont le secteur rural est dominé par l'agriculture de subsistance. 2) L'appréciation de la contribution relative à la pauvreté nationale confirme la vulnérabilité des zones rurales. En effet, les zones rurales contribuent à 69,1% de la pauvreté nationale au Bénin. Toutefois, il est intéressant d'observer que cette contribution relative décroît avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté. Par exemple, la contribution relative des zones rurales à l'intensité de la pauvreté nationale n'est plus que 47,9%. De ce fait, bien que la pauvreté soit

essentiellement rurale, la distribution inégale des revenus semble plus aiguë dans les zones urbaines. Ainsi, alors que Cotonou ne contribue relativement qu'à 9,8% à l'incidence de la pauvreté, ce pourcentage s'élève à 24,3% avec l'irrégularité de la pauvreté. Cela pourrait signifier que, compte tenu de la pression migratoire, du désengagement de l'Etat, de la baisse des revenus réels et de l'accroissement de la vulnérabilité sur le marché du travail, maints ménages urbains se trouvent dans une situation précaire en termes de bien-être. Une observation quasi similaire peut être faite pour le Nord urbain. En effet, il apparaît que le problème de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est plus accentué dans les départements de l'Atacora, et, dans une moindre mesure, du Borgou, du Zou et du Mono. La prise en compte d'un seuil de pauvreté de 53.366 F.CFA par an soit les deux tiers de la consommation moyenne ajustée, donne une incidence de 88,6%, 66,7%, 52,7% et 51,3% respectivement, dans l'Atacora, le Borgou, le Zou et le Mono. Ces quatre départements contribuent pour plus de la moitié à la pauvreté nationale (53,8%). Toutefois, c'est seulement pour l'Atacora que la contribution croît avec le degré d'aversion de la pauvreté.

Tableau 1.3 : incidence, profondeur, inégalité et contribution au seuil de 53.366 F.CFA

	P0	Contr (P0)	P1	Contr (P1)	P2	Contr (P2)
TOTAL	0,433	1,000	0,179	1,000	1,01	1,000
Nord-urbain	0,735	0,101	0,373	0,139	0,253	0,173
Nord rural	0,782	0,291	0,302	0,306	0,148	0,276
Centre urbain	0,320	0,022	0,105	0,020	0,058	0,020
Centre rural	0,527	0,134	0,135	0,093	0,048	0,062
Sud urbain	0,365	0,087	0,122	0,079	0,071	0,084
Sud rural	0,393	0,266	0,109	0,200	0,041	0,141
Cotonou	0,176	0,098	0,108	0,163	0,087	0,243

Réduire la pauvreté au Bénin (M . TOVO, 1995)

D'après l'étude de Maurizia Tovo, le seuil de pauvreté avant la dévaluation est évalué à 39.286 F.CFA sur la base du coût des besoins essentiels. Selon ses estimations, 15% de la population serait en dessous de ce seuil. L'auteur présente les interrelations entre la pauvreté et l'état de l'environnement. En faisant référence au Plan d'Action Environnemental (PAE) qui estime le coût économique de la dégradation de l'environnement à 3 voire 5% du PIB, Il met l'accent sur la notion de vulnérabilité. Il le définit comme un indicateur de probabilité d'exposition à la pauvreté ou à l'appauvrissement. Il identifie quelques groupes vulnérables à savoir les ménages ayant une femme comme chef de famille, les personnes âgées, les enfants en situation difficile, les familles de pêcheurs, les ménages d'agriculteurs à faibles moyens de production, les fonctionnaires déflatés et les jeunes diplômés sans emploi. Par rapport à la dévaluation, l'auteur affirme que l'après dévaluation a été une période difficile pour le béninois moyen. Des premières informations recueillies par l'auteur, l'incidence de la dévaluation a été forte parmi les citoyens pauvres. Les revenus nominaux de ceux travaillant dans le secteur informel semblent avoir diminué en moyenne de 30 à 50%. On s'attend donc que la dévaluation du franc CFA de 50% (en devises étrangères) produise un impact positif important à long terme, dont l'atténuation de la pauvreté.

Pour Tovo, au nombre des conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace d'une stratégie de lutte contre la pauvreté au Bénin on peut citer :

- la conception des interventions du bas vers le haut ;
- la participation des populations ;
- le renforcement du pouvoir des communautés ;
- l'allègement des contraintes institutionnelles et juridiques dans le domaine du régime foncier et de l'égalité entre hommes et femmes ;
- le renforcement des mécanismes de surveillance de la pauvreté.

Quelques domaines d'intervention ont été cités à savoir : le secteur productif et la création d'emplois, l'éducation, la démographie, l'eau potable et l'assainissement. L'étude insiste également sur l'importance des interventions ciblées et la décentralisation, ainsi que le renforcement des capacités de la société civile.

Perceptions des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse (PNUD, MDR: 1993, 1996)

Les études sur la perception des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse menées dans quatre zones agro-écologiques en milieu rural et quatre villes représentatives du Bénin, dont les objectifs étaient de : 1) savoir comment se définissent en milieu rural et urbain béninois les concepts de bien-être, de pauvreté et de richesse; 2) pondérer les dimensions du bien-être, de pauvreté et de richesse et 3) identifier les éléments qui sont susceptibles de contribuer à améliorer le niveau de bien-être des populations béninoises ont révélé une vision relativement homogène du bien-être et de la pauvreté entre les différentes catégories socio-démographiques.

La démarche méthodologique adoptée appartient à la famille des MARP (Méthode accélérée de recherche participative) et de ce point de vue apparaît adaptée pour les enquêtes qualitatives comme celles portant sur les perceptions de la pauvreté.

Les résultats ont révélé qu'il n'y a pas de différence marquée entre les perceptions des hommes et des femmes bien que des ordres de priorités différents soient apparus au niveau de certaines villes. Pour toutes les catégories, la dimension monétaire constitue une composante essentielle du bien-être. Celui-ci augmente de manière significative avec l'accès à un moyen de transport (dans les zones rurales) de bonnes routes (dans les villes) et à des activités génératrices de revenu tant agricoles que non-agricoles. L'accès aux services sociaux de base comme la santé, le logement ou l'eau potable est aussi jugé important de même que le nombre d'enfants (surtout dans les campagnes). Par contre, l'éducation n'apparaît pas aux populations rurales comme une dimension importante du bien-être et de la pauvreté.

Tableau 2.1: Classement ordinal des principales dimensions du bien-être pour l'ensemble du Bénin

Milieu rural	Rang	Milieu urbain
Argent	1	Argent
Enfant	2	Emploi
Emploi	3	Santé
Santé	4	Alimentation
Alimentation	5	Education
Santé morale	6	Enfant
Organisation paysanne	7	Environnement/Assainissement
Marché	8	Communication sociale
Logement	9	Logement
Route-piste	10	Lotissement
Eau potable	11	Habillement
Récole	12	Moyens de transport
Loisir	13	Route
Education	14	Culture
Homme	15	Services publics
Crédit	16	Electricité
Intrants et équipements agricole	17	Eau potable
Habillement	18	Revenu
Femme	19	Marché
Religion	20	Crédit
Terre	21	Loisir
Moyen de transport	22	Entreprise/Industrie
Services publics	23	Patrimoine

Electricité	24	Sagesse
Bétail	25	Fiscalité
	26	Communication

A partir du vote individuel pondéré, on a identifié les dimensions les plus susceptibles selon les populations, d'améliorer leur bien-être et construit une fonction d'amélioration du bien-être (FAB). Ainsi en milieu rural et urbain respectivement, on a les deux fonctions¹ ci-après :

FAB_{rural} = 0,15 Moyen de transport + 0,13 Enfant + 0,09 Eau potable + 0,08 Habillement

(86%) (83%) (82%) (75%)
+ 0,07 Moulin + 0,10 Santé + 0,07 Logement + 0,10 Alimentation + 0,07 Terre
(63%) (70%) (69%) (69%) (69%)
+ 0,07 Intrants et équipement agricole + 0,06 Récolte
(59%) (52%)

FAB_{urbain} = 0,17 Santé + 0,13 Route + 0,14 Emploi/revenu + 0,14 Crédit + 0,15 Education

(79%) (65%) (64%) (59%)
(55%) + 0,12 Electricité + 0,15 Environnement/Assainissement
(59%) (55%)

Les causes de la pauvreté identifiées à partir de ces enquêtes diffèrent quelque peu selon que le milieu de résidence.

En milieu rural:

- la faiblesse du marché et notamment la faiblesse de la demande pour leur produit ;
- l'absence de solidarité au sein de la famille ou de la communauté ;
- la pauvreté des géniteurs;
- le manque de volonté pour sortir de la pauvreté.

En milieu urbain:

- le manque d'emploi ou de travail et l'inadéquation formation-emploi ;
- l'absence ou l'insuffisance de crédit
- l'inflation
- l'environnement malsain
- l'absence d'initiative personnelle et/ou l'absence de bon créneau
- enfin, la mauvaise gestion de l'économie et les politiques de développement.

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages (PNUD, DANIDA, MDR, INSAE : 1995-96, 1999-2000).

Les premières éditions de l'étude sur les conditions de vie des ménages béninois ont été réalisées en 1994-1995 en milieu rural et en 1996 en milieu urbain. Le milieu rural a été stratifié en huit (8) zones agro-écologiques (Zone AE), tandis le milieu urbain est représenté par les principales villes à savoir, Cotonou, Porto-novo, Parakou, Abomey-Bohicon. A partir d'un module dépense il a été possible d'établir

¹ Les valeurs qui précèdent les dimensions représentent le poids relatif de la dimension dans l'ensemble de toutes les dimensions retenues. Les chiffres entre parenthèses sous les coefficients indiquent le pourcentage de répondants qui ont choisi la dimension en question.

un profil de pauvreté monétaire. Trois seuils de pauvreté ont été retenus à savoir : 1) le seuil de pauvreté alimentaire (SPA) calculé à partir d'un panier de biens alimentaires établi sur la base d'un régime alimentaire et nutritionnel équilibré et un besoin énergétique journalier de 2.400kcal par adulte suivant la relation $SPA = \sum_{i=1}^n q_i \cdot (P_i)$ avec q_i : Quantité requise du produit(i) et P_i : Prix moyen

observé du produit(i) au cours de la période(t); 2) le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) estimé à partir du rapport entre les dépenses réelles alimentaires et non alimentaires des ménages et 3) le seuil de pauvreté global (SPG) qui est la somme des deux précédents. La grille d'équivalence qui permet d'attribuer une pondération différente aux membres d'un ménage donné en fonction de la variabilité des besoins selon leur âge et leur sexe² adoptée est celle de la FAO/OMS selon laquelle un homme vaut 1 équivalent-adulte, une femme 0,8 équivalent-adulte et un enfant de moins de 15 ans 0,5 équivalent-adulte. Trois types d'indicateurs de la pauvreté ont été calculés. Il s'agit de l'incidence de la pauvreté (alimentaire et globale), du ratio de déficit des dépenses et de la contribution de chaque zone ou ville à la pauvreté nationale.

Il est apparu que la pauvreté sévit proportionnellement avec la même acuité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (33% de pauvres) avec des spécificités liées à chaque milieu de résidence.

Tableau 3.1: Indicateurs du milieu rural

	SPA (F.CFA)	Incidence de la pauvreté alimentaire (%)	SPG (F.CFA)	Incidence de la pauvreté globale (%)	Ratio du déficit des dépenses (%)	Contribution à la pauvreté Nationale (%)
Zone AE 1	37.300	14	57.900	38	33	3
Zone AE 2	32.400	17	53.700	34	40	8
Zone AE 3	30.800	10	44.700	23	30	6
Zone AE 4	31.100	17	38.800	29	38	10
Zone AE 5	45.200	23	67.600	47	32	24
Zone AE 6	40.600	19	58.800	37	32	30
Zone AE 7	42.200	11	61.600	26	33	7
Zone AE 8	43.900	12	61.300	24	22	13
Ens. BENIN	38.800	17	56.500	33	31	100

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-95

Zone AE: zone agro-économique

En milieu rural, au seuil alimentaire de 38.800 F.CFA, l'incidence de la pauvreté alimentaire est de 17%. L'incidence de la pauvreté globale y est de 33% avec 24% de ménages vulnérables. Par rapport à la saisonnalité, la période la plus critique se situe en septembre-novembre avec une incidence de 24% de ménages pauvres. La corrélation entre la possession ou non d'un actif et le niveau de pauvreté paraît inexistante car les ménages ruraux ont déclaré très peu d'actifs. Le ratio du déficit de dépenses dans le milieu rural est de 31%. Autrement dit les ménages arrivent, en moyenne, à subvenir à 69% de leurs besoins vitaux.

² D'autres critères que l'âge et le sexe peuvent être pris en compte. Par exemple, les dépenses reliées à la présence d'un second adulte dans un ménage sont plus faibles que pour le premier adulte ; de même, le premier enfant coûte plus cher que les suivants. Il est possible de prendre en compte ces aspects dans l'élaboration de la grille d'équivalence, bien qu'en pratique on se limite souvent aux critères de sexe et de catégories d'âge.

Tableau 3.2: Indicateurs du milieu urbain

	SPA (F.CFA)	Incidence de la pauvreté alimentaire (%)	SPG (F.CFA)	Incidence de la pauvreté globale (%)	Ratio du déficit des dépenses (%)	Contribution à la pauvreté urbaine (%)
Cotonou	70.841	35	166.773	38	35	64
Porto-novo	64.635	25	131.770	27	30	15
Parakou	59.294	25	110.933	29	27	13
Abomey- Bohicon	54.019	24	98.724	24	28	8
Ens. BENIN	66.079	30	144.261	33	32	100

Source: PNUD-INSAE, ELAM 5bis et 6, 1996

En milieu urbain, le seuil de pauvreté global est estimé à 144.300 Fcfa par an par équivalent-adulte avec une variation sensible d'une ville à l'autre. L'incidence de la pauvreté globale y est de 33% avec 23% de ménages vulnérables. Le lien étroit entre la pauvreté urbaine et l'emploi est mis en exergue par un taux de chômage et un taux de sous-emploi relativement plus élevés chez les pauvres (taux de chômage de 5,2% contre 3,8% et taux de sous-emploi de 27,9% contre 23,9%). Sur l'ensemble des quatre villes-échantillons, Cotonou est la plus touchée avec une incidence de la pauvreté globale de 38%. Cotonou est la ville la plus urbanisée du Bénin et le revenu moyen y est le plus élevé (230.228 F.CFA). L'incidence de la pauvreté globale paraît positivement reliée au degré d'urbanisation.

L'étude de la méthodologie d'analyse de la pauvreté à partir de l'ECVR et de l'ELAM a permis d'identifier des limites importantes : i) l'utilisation des dépenses alimentaires et non alimentaires moyennes de l'ensemble des ménages pour déterminer le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA). Ce qui peut surestimer le SPG en raison de la forte sensibilité de la moyenne aux valeurs extrêmes et ii) la détermination dans les rapports de l'ECVR et de l'ELAM (ELAM5bis et 6) des incidences fondées sur la moyenne des incidences calculées par passage.

En 1999-2000, une révision méthodologique a permis d'opérer un redressement les résultats de 1995-96. Une autre approche d'estimation du seuil de pauvreté non alimentaire a permis de calculer les indicateurs FGT (P0, P1 et P2) pour les deux périodes d'enquête (1995 et 1999). Ainsi, en se fondant sur la médiane de la dépense de consommation ajustée par tête on obtient les indices de pauvreté ci-après.

Tableau 3.3 : Evolution des indices de pauvreté "revisitée"

	1995-96			1999-2000		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Indicateur	0,29	0,08	0,03	0,30	0,09	0,04
Ecart-type	0,01	0,00	0,00	0,03	0,01	0,00

Calcul des auteurs à partir de l'ELAM5 et 6bis (1995-1996), de l'ECVR1 (1994-1995), de l'ELAM9 (1999) et de l'ECVR2 (1999-2000)

Il ressort de ce tableau que l'incidence de la pauvreté est passée de 29% en 1996 à 30% en 1999. Cet écart d'un point n'est pas significatif au seuil de 5%. Autrement dit, le nombre de ménages pauvres n'a pas sensiblement varié, mais les ménages pauvres en 1999 sont frappés plus intensément qu'ils ne l'étaient en 1995. En 1995-96, la pauvreté est plus un phénomène rural qu'urbain.

Tableau 3.4 : Indices de pauvreté par milieu et par département en 1995-1996

Département	Milieu rural			Milieu urbain			Les deux milieux		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Atlantique-Littoral	0,310	0,084	0,034	0,266	0,089	0,040	0,275	0,088	0,039
Ouémé-plateau	0,231	0,055	0,019	0,235	0,058	0,023	0,232	0,056	0,020
Alibori-Borgou	0,216	0,063	0,026	0,200	0,055	0,023	0,214	0,062	0,026
Zou-collines	0,290	0,074	0,028	0,193	0,049	0,018	0,283	0,072	0,027
Atacora-Donga	0,348	0,098	0,040	-	-	-	0,279	0,079	0,032
Mono-Couffo	0,454	0,099	0,033	-	-	-	0,432	0,094	0,031
Ensemble Bénin	0,304	0,076	0,028	0,242	0,073	0,032	0,289	0,075	0,029

Source: Calcul des auteurs à partir des données de ELAM 6 et ECVR1

Il se dégage quelques faits marquants :

En milieu rural, l'incidence de la pauvreté est de 30,4% en milieu rural. Les départements du Mono et du Couffo sont les plus touchés. Les départements les moins touchés sont l'Alibori, le Borgou, l'Ouémé et le Plateau.

En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est de 24,2% en milieu urbain. Il existe une corrélation négative entre le degré d'urbanisation des villes et les indices de pauvreté. En effet, Cotonou a une incidence de la pauvreté de 26,6%, une profondeur de 8,9% et une sévérité de 4%. Elle est suivie dans l'ordre par la ville de Porto-Novo, de Parakou et celle d'Abomey-Bohicon.

Les indicateurs recalculés confirment que la pauvreté est plus un phénomène rural qu'urbain en ce qui concerne l'incidence car au seuil de 5%, la différence observée entre les incidences des deux milieux est significative ($t = 2,51$).

En 1999/2000, l'incidence de la pauvreté rurale est de 31,2%. La proportion de pauvres en milieu rural n'a pas connu de variation significative par rapport à celle obtenue en 1995/96. Autrement dit, le nombre de ménages pauvres en milieu rural est resté constant entre 1996 et 2000. Ce sont les départements du Borgou (48,5%) et du Couffo (47,5%) qui regroupent le plus grand nombre de ménages pauvres. Les indices P1 et P2 sont respectivement de 8,5% et 3,4% pour le milieu rural. La profondeur et la sévérité de la pauvreté observées en 2000 n'ont également pas connu de variations significatives au niveau de 5%. L'incidence de la pauvreté urbaine est de 24,6%. La proportion de pauvres n'a pas connu de variations significatives par rapport à la période 1995/96. Cependant, il est noté une aggravation de la pauvreté du point de vue de la profondeur et de la sévérité. En effet, les indices P1 et P2 sont respectivement de 9,5% et de 5,4% pour le milieu urbain en l'an 2000. On observe une hausse significative du niveau de ces indicateurs à un seuil de 5%. Cet accroissement de ces indicateurs en milieu urbain entre les deux éditions traduit une paupérisation plus accentuée des ménages par rapport à 1996 bien que le nombre de pauvres (en proportion) c'est-à-dire l'incidence de la pauvreté soit restée stable. L'inégalité dans la distribution des revenus des ménages urbains apparaît donc plus forte en l'an 2000 qu'elle ne l'était il y a environ 5 ans. L'intensité de la pauvreté ($I = P1/P0$) est passée de 30,3% en 1996 à 38,7% en l'an 2000.

Tableau 3.5 : Indices de pauvreté par milieu et par département en 1999-2000

Département	Milieu rural			Milieu urbain			Les deux milieux		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Alibori	0,283	0,055	0,017	0,143	0,024	0,006	0,274	0,053	0,016
Atacora	0,234	0,042	0,013	0,202	0,078	0,040	0,230	0,046	0,016
Atlantique	0,321	0,080	0,027	0,222	0,069	0,030	0,303	0,078	0,027
Borgou	0,485	0,167	0,074	0,302	0,113	0,058	0,448	0,156	0,071
Collines	0,255	0,092	0,042	-	-	-	0,255	0,092	0,042
Couffo	0,475	0,139	0,060	0,258	0,067	0,024	0,469	0,136	0,059
Donga	0,295	0,060	0,017	0,205	0,064	0,030	0,267	0,061	0,021
Littoral	-	-	-	0,298	0,131	0,081	0,298	0,131	0,081
Mono	0,175	0,032	0,009	0,253	0,101	0,053	0,181	0,038	0,012
Ouémé	0,262	0,070	0,026	0,127	0,026	0,009	0,211	0,054	0,020
Plateau	0,318	0,088	0,034	-	-	-	0,318	0,088	0,034
Zou	0,163	0,025	0,006	0,134	0,029	0,010	0,159	0,025	0,007
Ens. Bénin	0,312	0,085	0,034	0,246	0,095	0,054	0,296	0,087	0,039

L'appréhension du profil de pauvreté selon les groupes socio-économiques et les zones géographiques peut fournir des éléments extrêmement utiles pour cibler les actions visant à soulager la situation des plus démunis.

Les ménages les plus pauvres sont ceux dont l'âge du chef est supérieur ou égal à 35 ans. On retrouve un grand nombre de pauvres dans les ménages dont le chef est plus âgé (35 ans ou plus). L'incidence de la pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage. On observe que pour les chefs de ménages âgés de 35 à 45 ans l'incidence est de 28,2% pendant qu'elle se situe à 31,9% au niveau des chefs de ménage dont l'âge est compris entre 45 et 60 ans. Pour les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus, l'incidence est de 33,4%. Les mêmes tendances sont observées aussi bien au niveau de la profondeur et de l'intensité de la pauvreté calculées pour ces différents groupes d'âge du chef de ménage.

L'examen du statut dans la profession du chef de ménage fait ressortir que les ménages dont le chef est indépendant sont relativement plus frappés par la pauvreté comparativement aux exploitants agricoles et aux salariés. En effet, parmi les ménages ayant à leur tête les indépendants, on dénombre 34% de pauvres pendant qu'au niveau des ménages dont le chef est un exploitant agricole, le taux de pauvreté est de 31,2%. Les ménages des salariés sont relativement moins touchés avec une incidence de 28%.

L'analyse du niveau d'instruction en liaison avec la catégorie socio-économique du ménage révèle que le niveau de pauvreté diminue avec le niveau d'instruction. En d'autres termes, plus un chef de ménage est instruit, moins le risque d'appartenir à la catégorie des pauvres est élevé.

Les études du MIMAP-Bénin.

Le réseau de recherche MIMAP-Bénin (Micro Impacts of Macro and Adjustment Policies) a réalisé quelques études sur la pauvreté au Bénin. La plupart de ces études se sont fondées sur les données des enquêtes ELAM et ECVR. Les travaux du MIMAP-Bénin présentent la caractéristique d'utiliser une méthodologie qui dans la détermination de l'ampleur de la pauvreté s'appuie sur les indicateurs suivants:

- l'indice $FGT(0)^8$ ou indice numérique pour dénombrer les pauvres ;

⁸ $FGT(0)$ indique FGT lorsque $\alpha = 0$ et ainsi de suite.

- l'indice FGT(1) ou écart moyen de pauvreté, qui donne une estimation de la quantité moyenne de ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté ;
- l'indice FGT(2), qui tient compte de l'inégalité de la distribution des dépenses de consommation des pauvres ;
- le coefficient de contribution d'un groupe ou d'une région à la pauvreté nationale par la décomposition des outils mentionnés plus haut.

L'analyse est renforcée par l'utilisation des courbes FGT, ce qui permet de traiter de la dominance en pauvreté des distributions des dépenses les unes par rapport aux autres. Ainsi donc, les courbes FGT(0) permettent d'étudier la dominance stochastique de premier ordre, c'est-à-dire de constater ou non que, par exemple, le nombre de pauvres dans une distribution A est robustement plus élevé que dans la distribution B. Les courbes FGT(1) amènent à constater ou non que l'écart de pauvreté dans la distribution A est robustement plus élevé que dans la distribution B (dominance stochastique de second ordre selon l'approche primale). Il s'agit là de la dominance stochastique de second ordre que l'on peut observer aussi avec les courbes CPG (écarts cumulés de pauvreté). Enfin, les courbes FGT(2) permettent de se prononcer sur la comparaison de la sévérité de la pauvreté d'une distribution par rapport à une autre ; on parle alors de dominance de troisième ordre. Cet ensemble d'outils, a permis de cerner les préoccupations essentielles qui relèvent de politique ainsi que de l'analyse comparative. Afin d'affiner les comparaisons de dominance entre les différentes distributions, les courbes ainsi que leur différence ont été analysées. le profil de pauvreté a été présenté en quatre parties : selon la catégorie socio-professionnelle –selon les régions de résidence– selon le nombre d'adultes dans le ménage et, enfin, selon la taille du ménage.

Le seuil de pauvreté non alimentaire est fondé sur la médiane de la dépense de consommation par tête ajustée, il ressort que depuis 1995/96, l'incidence de pauvreté est restée stable au Bénin. Sur la période 1999/2000, 29.6% de la population ont été dénombrés comme pauvres contre 28.9% en 1995/96. Malgré cette stabilité en proportion des pauvres, la sévérité du phénomène s'est accrue signe d'une inégalité plus marquée entre les pauvres.

Du point de vue du milieu de résidence, la pauvreté est un phénomène dont l'ampleur est plus marquée en milieu rural. En 1995/96, on dénombrait parmi la population rurale 30.4% de pauvres contre 24.2% parmi la population urbaine. Dans ces deux milieux, l'intensité du phénomène est de même ampleur ; il en est ainsi de la sévérité. Sur la période 1999/2000, la pauvreté est restée rurale mais l'inégalité est plus marquée entre les pauvres du milieu urbain même si l'intensité du phénomène est de même ampleur dans les deux milieux. L'analyse montre que le milieu de résidence a une influence sur la pauvreté. Les tests statistiques suggèrent au seuil de 5% que la proportion des pauvres est significativement supérieure en milieu rural par rapport au milieu urbain dans tous les départements sauf le Zou, l'Atacora, le Mono et la Donga où les taux de pauvreté sont identiques dans les deux milieux.

Sur la base des données de 1999/2000, les régions prioritaires en matière de programme de réduction de la pauvreté sont celles du Borgou et du Couffo pour le milieu rural, du Littoral et du Borgou en ce qui concerne le milieu urbain. Elles ont les contributions aux différents indices de pauvreté nationaux les plus élevées. En milieu urbain, par exemple, la ville de Cotonou contribue à elle seule pour 60% à la pauvreté urbaine; pour 68,7% à la profondeur de la pauvreté urbaine et pour près de 75% à la sévérité de la pauvreté urbaine. Sur la base des informations disponibles, le profil de pauvreté du Bénin a été élaboré à travers les variables qui ont une influence significative sur la pauvreté.

L'effet de l'âge du chef de ménage sur les indices de pauvreté varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les populations dont le chef de ménage a moins de 35 ans ou est âgé de 35 à moins de 45 ans ont les plus faibles indices de

pauvreté par rapport à celles dont le chef a entre 45 et 60 ans. En milieu rural, par contre, l'âge n'a pas d'effet significatif sur les indices de pauvreté.

Quel que soit le milieu de résidence, les indices de pauvreté augmentent significativement avec la taille du ménage. En milieu urbain, l'incidence de pauvreté dans les ménages de moins de 3 personnes est 9,2% contre 40,3% pour les ménages de 6 personnes et plus. En milieu rural, le taux de pauvreté est 21,7% dans les ménages de moins de 3 personnes contre 36,6% pour les ménages de 6 personnes et plus. La même tendance croissante s'observe avec le ratio du déficit de dépense et l'indice de sévérité.

Comme l'âge, le sexe du chef de ménage n'a pas d'effet significatif sur les indices de pauvreté en milieu rural. La situation est inverse en milieu urbain. Dans les villes, les ménages dirigés par les hommes affichent un taux de pauvreté significativement supérieur à celui des ménages dirigés par les femmes. Il en est de même pour le déficit du ratio de dépense et l'indice d'inégalité parmi les pauvres.

Le niveau d'instruction du Chef de ménage a un effet faible sur la pauvreté en milieu rural. Ce résultat n'est pas surprenant car 3 chefs de ménage sur 4 n'ont aucun niveau d'instruction et 14 sur 100 seulement n'ont que le niveau du primaire. En milieu urbain l'effet du niveau d'instruction est net. L'incidence de pauvreté des ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction est de 27,5% contre 18,2% pour ceux qui sont alphabétisés ou ayant le niveau du secondaire ou plus. La différence entre ces deux chiffres est significative au niveau de 5%. Quand on s'intéresse à l'intensité du phénomène et à l'ampleur de l'inégalité parmi les pauvres, on observe que la pauvreté est plus sévère et plus intense dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction.

Le statut de profession du CM a un faible effet sur la pauvreté quel que soit le milieu de résidence. Cependant le fait que le chef de ménage exerce son activité dans l'agriculture, la pêche et l'élevage ou dans l'artisanat et le commerce a une influence sur le niveau de vie du ménage et sur la pauvreté en milieu urbain particulièrement. En effet, la pauvreté est significativement plus marquée chez les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs où l'incidence est de 31,3% contre 21,5% dans les ménages dont le chef exerce une activité dans l'artisanat et le commerce.

Conclusion

Au terme de ce tour d'horizon, il convient de noter que le phénomène de pauvreté demeure un déficit socio-économique majeur. Au-delà de la diversité méthodologique, les indicateurs ont des niveaux assez préoccupants. Aussi les implications en termes de stratégie de lutte contre la pauvreté sont-elles nombreuses. Compte tenu des relations complexes entre croissance et pauvreté, il a été utile et nécessaire d'examiner la possibilité d'une réduction de la pauvreté à partir d'une augmentation de la production.

Compte tenu de la forte inégalité observée dans la distribution du revenu en milieu urbain, on relève une forte influence de l'inégalité sur l'incidence de la pauvreté par rapport au milieu rural. La croissance ne doit pas s'accompagner d'une détérioration du mode de répartition du revenu. Il devient alors impérieux, tout en promouvant la croissance, de veiller à ce qu'elle soit bénéfique pour les couches les plus pauvres. Le gouvernement doit pouvoir intervenir sur les marchés quand il le faut en fixant des prix rémunérateurs aux paysans pour les produits afin de créer un climat économique plus favorable aux pauvres à travers l'amélioration de leurs capacités productives. La pauvreté étant rurale au Bénin, il semble souhaitable de retenir des projets de construction des routes et d'infrastructures socio-économiques en milieu rural. Il est également impérieux et nécessaire de financer la scolarisation de masse et l'alphabétisation des adultes.

Des nuances s'observent selon que l'on est dans le milieu urbain ou rural. Un meilleur ciblage des zones et/ou des groupes socio-économiques d'intervention est une condition préalable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- PNUD-MDR(1996) Profil de la pauvreté rurale et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux
- PNUD-MDR(1993) Perceptions des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse en milieu rural au Bénin.
- PNUD(1996) Perceptions des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse en milieu urbain au Bénin.
- PNUD-INSAE(1996) Profil de la pauvreté urbaine et caractéristiques socio-économiques des ménages urbains.
- PNUD(1999) La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne, economica.
- PNUD(1998) Vaincre la pauvreté humaine, Rapport du PNUD sur la pauvreté.
- Maurizia TOVO (1995) Réduire la pauvreté au Bénin, CEDA.
- INSAE(1992) La pauvreté au Bénin, EBC.
- J.P LACHAUD(1994) La pauvreté au Bénin : éléments d'analyse, séminaire sur les statistiques sociales.
- MEPI-PNUD-Banque Mondiale(1999) Croissance, Equité et Pauvreté, Rapport National sur le Développement Humain Durable, Mali.
- PNUD(1997) Rapport sur le Développement Humain au Bénin.
- KAKWANI, N. (1981) Welfare measures : an international comparison, Journal of development economics, n°8.
- Kakwani, N. (juin, 1993) Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire, Review of income and wealth, série 39, n°2 .
- ADEGBIDI et al. Profil de pauvreté et d'inégalité au Bénin, MIMAP-Bénin
- INSAE(décembre, 2001) Synthèse analytique des études portant sur la pauvreté au Bénin de 1990 à 2000.
- UNESCO(juin, 1996) Revue internationale des sciences sociales n° 148: La pauvreté.